

Ma mère nous a donné des espèces je suis en conflit avec elle

Par atheapo, le 23/08/2012 à 12:14

Bonjour

Ma mère est veuve, ns sommes 2 enfants (moi 53 ans, moi frère 47 ans) Ma mère a décidé de ns donner de l'argent à tous les 2 sans passer par un acte officiel (retirer des espèces et nous les donner régulièrement)

Elle a sorti environ 12000 Euros pour mon frère et 5000 euros pour moi J'ai des relations conflictuelles avec elle, et bizarement, elle a pu sortir cette somme pour mon frère, et arrivé à moi, il faut attendre, pour ne pas "alerter" le fisc

Mais, je viens de me disputer avec elle (ou elle a peut être favorisé cette dispute) et j'ai claqué la porte

Si nous ne ne reconcilions pas, comment faire valoir que j'ai été lésée par rapport à mon frère Puis je faire quelque chose par l'intermédiaire d'un notaire ? Je ne voudrais pas créer un conflit supplémentaire en me disputant avec mon frère Merci

Par youris, le 24/08/2012 à 14:09

bjr,

de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine;

les comptes seront faits au décès de votre mère et selon les dispositions qu'elle aura prise; donc soyez patiente, votre mère peut avantagé une personne en lui octroyant la quotité disponible;

cdt